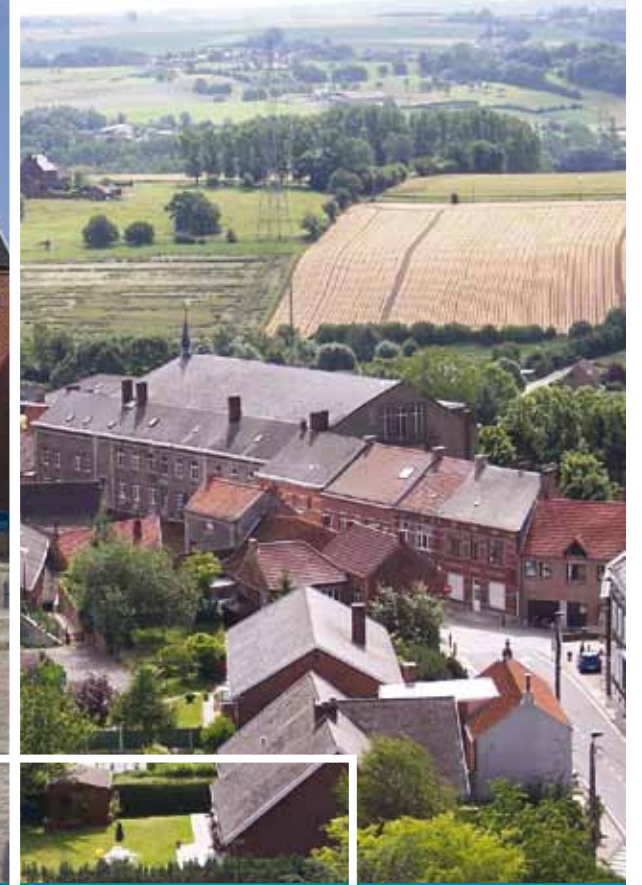


Nos 3 villages

ITTRE, HAUT-ITTRE & VIRGINAL

Bulletin d'Informations Communales / Mars 2012



n°102

sommaire



PESTICIDES



BUDGET
2012



VITRINE DE
L'ARTISAN



EDITO

C'est le printemps, bientôt... Plus qu'une saison, c'est un symbole. On efface le tableau (geste que j'ai fait si souvent) et on recommence à écrire l'avenir. Je vous invite donc à vous pencher avec moi sur un sujet important, passionnant, essentiel puisqu'il s'agit de l'avenir de nos enfants, la qualité de notre enseignement. Voici la première partie de mes réflexions. Vous pouvez me répondre, exprimer votre accord ou votre désaccord sur mon site: www.axelfrancois.be. C'est donc un vrai débat que je vous propose!!!

RÉFLEXIONS SUR LES MOYENS D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOTRE ENSEIGNEMENT

Tout d'abord, il me faut tordre le cou à un vieux «canard» qu'on nous ressert à toutes les sauces.

1. La Communauté Française consacre-t-elle assez d'argent à son enseignement ? Oui ! Elle figure même dans le top cinq des pays européens.

Cet argent est-il toujours judicieusement utilisé ? Non ! Je donne deux exemples précis :

Premier type de gaspillage : la multiplicité des réseaux : le réseau libre, le réseau officiel avec toutes ses ramifications (le communal, la provincial, la Communauté Française).

Pendant ma carrière d'enseignant, j'ai vu des bâtiments scolaires sortir de terre, pendant que d'autres, quelques mètres plus loin (mais d'un réseau différent...) s'écroulaient sous la mûre, innocents. J'ai vu un professeur de latin-math avec trois élèves et dans le bâtiment d'en face, un autre professeur de latin-math (mais d'un réseau différent...) donner le même cours avec le même nombre d'élèves. L'indispensable réforme des réseaux se fera un jour ; c'est inéluctable, le bon sens finit toujours par triompher, mais souvent il triomphe trop tard. En attendant, procédons par petits pas. Comme je le fais à Ittre en aidant régulièrement l'école libre bien au-delà des avantages sociaux légaux.

Améliorer notre enseignement

Et je dois vous dire : Les petits pas, ça marche !

Deuxième type de gaspillage : les cours philosophiques. En Belgique, il suffit d'un seul élève pour que l'on soit tenu d'ouvrir un cours d'une religion reconnue officiellement.

J'ai connu une époque où, directeur, j'avais dans mon école : un professeur de religion catholique et un professeur de morale laïque (ce qui est tout à fait normal) mais aussi des professeurs de religion orthodoxe, islamiste, protestante, israélite, tout cela pour une douzaine d'élèves en tout. C'est un luxe inouï, presque indécent. Ne serait-il pas logique d'ouvrir un cours de religion sur base d'un quota minimum (cinq ou six) et dans le cas où le quota n'est pas atteint, d'orienter l'enfant vers le cours de morale qui s'adresse à tout le monde.

2. La disparité de qualité entre les écoles : des écoles élitistes d'un côté et à l'autre bout des écoles «poubelles».

Le nouveau décret réglementant l'inscription des élèves s'inscrit en réaction contre ce phénomène. Son initiative a été très mal perçue par certains parents et les médias qui, comme d'habitude, se sont déchainés. On aura difficile à changer les mentalités. Il faut donner davantage de moyens aux écoles peu «performantes» ; en matière d'encadrement notamment. Ne pas oublier que les ghettos scolaires sont engendrés par des ghettos de logements. Dans ces écoles principalement, mais dans toutes, il faut pratiquer une évaluation qui positive le travail du jeune, qui le met en évidence, qui recherche ses points forts. Je n'ai pas le sentiment que c'est ce que l'on fait aujourd'hui. À côté de brillants éléments, on fabrique des bataillons de «décrochés» et de chômeurs en puissance.

3. Nous avons un système éducatif avec toute une série de filières qui dispense des enseignements totalement différents. Une fois qu'on est engagé dans l'une d'elles, il faut continuer même si on s'aperçoit

qu'on s'est fourvoyé. D'autre part, la structure fonctionne, non pas en privilégiant les choix, mais en sélectionnant les individus en fonction de leur réussite ou de leur échec. C'est le système «par bacs».

En revenir au tronc commun jusqu'en 3^e secondaire. On ne devient pas «manuel» parce qu'on a raté mais parce qu'on a choisi de l'être. Il faut par tous les moyens revaloriser l'enseignement technique. Il faut réussir la gageure de faire réussir un maximum d'élèves tout en continuant à former une élite. À côté du socle de compétences commun, il faut prévoir des exercices de remédiation pour les plus faibles et des activités de «dépassement» pour les plus brillants. Cette formule devrait être appliquée dès l'école primaire. À Ittre, nous possédons deux professeurs de remédiation pédagogique à temps plein et nous sommes sans doute la seule école en Wallonie à fonctionner de la sorte. Ces professeurs interviennent au sein des classes dès qu'un enfant éprouve des difficultés. Pour que, dans la mesure du possible, chacun avance à son rythme, nous encourageons des fichiers individuels complémentaires avec des exercices de «dépassement» pour les meilleurs.

4. Remettre l'accent sur la valeur du travail et de l'effort. Le «renové» a permis au jeune de se glisser entre les difficultés plutôt que de les surmonter.

Il faut en revenir à des contrôles de connaissances réguliers au cours de l'année. Moins négliger le contenu au profit du contenant. «Apprendre à apprendre», c'est un beau projet mais que devient la culture générale des élèves ; et quid de l'effort d'apprendre une matière (si précieux quand on entre à l'université). L'école, c'est aussi apprendre à se dépasser...

(A suivre)

Axel François, Votre Bourgmestre



TRAVAUX

DES APPARTEMENTS POUR NOS JEUNES



Voilà enfin arrivé le coup d'envoi des travaux à la rue de Fauquez sur le site de l'ancien dépôt communal dit du « Pouly ».

Au départ, il s'agissait de faire 6 appartements sociaux avec un subside conséquent promis par la Région wallonne. Mais au fur et à mesure de l'état d'avancement, j'ai aperçu que petit à petit ce subside se réduisait comme peau de chagrin et qu'en plus, la commune n'aurait même pas le droit d'y installer prioritairement les personnes de la commune. J'ai donc proposé et obtenu de la part du Collège et du Conseil communal l'appui pour changer notre fusil d'épaule.

Au lieu de six appartements sociaux, il en restera deux dont nous demanderons la gestion par le CPAS. Restera donc quatre appartements qui seront vendus à des jeunes de notre commune à des prix raisonnables.

Comme vous le savez, il devient très difficile pour nos jeunes de devenir propriétaires dans Ittre et c'est, il nous semble, une des priorités de la commune de favoriser l'accès pour eux à un logement décent.

Comment vont être acceptés les candidats acquéreurs ?

Instruction a été donnée à notre administration et plus particulièrement à notre conseiller logement de regarder dans les autres communes et institutions publiques quels sont les critères d'attribution. Lorsque ces critères seront bien cernés, il sera une réunion de travail sera organisée avec l'administration, des conseillers de la majorité et de l'opposition pour trouver la formule la plus adéquate pour nos jeunes candidats acquéreurs et empêcher la spéculation.

Comme vous le savez, l'implantation de logements publics crée toujours une certaine tension auprès des riverains. Marie-Claire Godeau Bougard et moi-même avons initié les réunions avec les riverains. Nous avons toujours voulu favoriser le dialogue avec eux et ils ont choisi le bâtiment et l'architecte. C'est en pensant à eux qui nous avons dialogué avec le Fonctionnaire – délégué.

Mais c'est aussi en pensant à l'ensemble des contribuables ittrois que nous avons voulu que votre argent serve prioritairement à nos jeunes.

Nous pensons surtout à ces deux voisins qui lors de la réunion des riverains à un moment particulièrement houleux ont sorti cette phrase :

« Vous avez raison, il faut faire quelque chose pour nos jeunes, nous avons eu plusieurs enfants et pas un seul n'a pu rester ou acheter quelque chose à Ittre »

Merci Mesdames, car vous m'avez bien aidé et tout au long de ce dossier, c'est à vous deux que j'ai pensé.

DEUX LOGEMENTS ET UNE CRÈCHE À VIRGINAL

Lors de la présentation d'un projet immobilier à Virginal par un promoteur, Marie-Claire et moi avons demandé de pouvoir faire l'acquisition de plusieurs appartements ainsi que d'intégrer dans le projet la construction d'une crèche.

Nous avons eu la chance que les propriétaires du terrain sont des Virginalois et ils ont soutenu immédiatement ces idées. Nous les en remercions.

Les travaux vont commencer et ainsi deux appartements et la crèche seront acquis par la commune.



CRÉATION D'UN MURET À FAUQUEZ.

Après la descente du pont de Fauquez, nous réalisons un muret le long du grand talus et ce pour contenir les terres. Dans ce talus seront implantés prochainement des plantes mellifères et des Til-leuls dans le cadre du projet Maya.



THÈME DU FLEURISSEMENT : ECUEILLÉ ET LA FRANCE

Profitant de la période de gel, les ouvriers communaux ont encore amélioré les décorations de Pâques.mais chut vous verrez bien.

Cette année, nous fêterons les vingt ans du jumelage avec Ecueillé. Suite à une suggestion de notre chef-jardinier Carlo Marotta, nous avons choisi comme thème de mettre en valeur des régions de la France. Plusieurs surprises vous attendent.

Ce serait génial, si plusieurs de nos concitoyens, s'inscrivent dans cette dynamique. Vous pouvez toujours me contacter.

RÉFECTION DU TROTTOIR DE LA RUE BIERNY.

Un subside de 11.252 € a été octroyé par la Wallonie suite au dossier rentré pour la réfection du trottoir de la rue Bierny.

AMÉNAGEMENTS DE LOCAUX



Dans peu de temps commenceront les travaux d'agrandissement de la Maison Chabeau. Le Collège dans son ensemble a décidé d'affecter ce bâtiment uniquement à notre petite enfance. En effet, la présence d'appartements d'urgences au dessus de la garderie n'était pas toujours un modèle de bonne coexistence et d'exemple pour nos enfants. Il a été donc décidé de supprimer ces deux logements et de réaménager le local au dessus de l'ancienne maison communale d'Haut-Ittre en logement d'urgence.



Comme vous le savez, la Cure d'Haut-Ittre a été réaménagée par nos étudiants, il restait le renouvellement de la salle de bain, c'est en route.



> **Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité, et Marie-Claire Godeau Bougard, Echevine de l'environnement**



SEMAINE SANS PESTICIDES : LE SERVICE TRAVAUX PARTICIPE ET AGIT

Notre commune participe cette année à la Semaine sans pesticides. Au sein du Service Travaux, depuis cinq ans nous diminuons l'emploi de produits et plus particulièrement les herbicides. Nous n'employons quasiment pas d'insecticides et de fongicides.

Pour diminuer l'emploi d'herbicides :

- Nous employons du broyat de végétaux pour les parterres
- Nous employons du matériel alternatif (brûleurs, brosses mécaniques, rasettes...)
- En collaboration avec le Contrat de rivière de la Senne, l'emploi d'un désherbeur à eau chaude.
- Et surtout l'emploi de nos jeunes pendant la période estivale (période où les herbes poussent le plus vite).

Comme pour beaucoup de domaines liés à l'environnement, on entend tout et n'importe quoi. Par tradition, dans les journaux ou des « on dit », les pesticides sont tantôt présentés comme des incontournables dans la gestion de nos espaces verts, tantôt comme dangereux pour la santé.

Faire la différence entre une information exacte et une légende n'est pas toujours facile.

DÉFINITION DU TERME PESTICIDES, EN QUELQUES MOTS....

Pesticide est un terme d'origine anglo-saxonne provenant du mot anglais « pest » qui signifie « espèce nuisible » et du mot latin « cide » qui signifie « tuer ». Les pesticides sont des substances chimiques utilisées à vaste échelle contre les ravageurs des cultures, les animaux nuisibles, les herbes adventives, etc.

Les herbicides, les insecticides et les fongicides sont des exemples de pesticides employés pour détruire des herbes, des insectes, des champignons. Mais dans les professions agricoles, ces substances sont plutôt appelées « produits phytosanitaires »

LES DANGERS DES PESTICIDES

Les risques pour la santé

Irritations, vomissements, pertes de conscience, œdèmes pulmonaires, cancers, leucémies, diminution de la fertilité sont autant

de symptômes liés à l'utilisation ponctuelle ou répétée de pesticides. Ces produits rentrent en contact avec notre organisme par la peau, les yeux, par inhalation, par ingestion conduisant à des symptômes au niveau cutané, digestif, oculaire, neurologique ... Quelles que soient les précautions prises pendant un traitement chimique, il existe un risque de contamination par l'air, l'eau ou les aliments.

Les risques pour les enfants sont encore plus importants, car les doses conduisant à l'apparition de symptômes sont plus faibles que pour un adulte. Un petit enfant court 12 fois plus de risque d'intoxication qu'un adulte lorsqu'il est exposé à un produit toxique.

Les risques pour l'environnement

Tout traitement chimique (insecticide, fongicide ou herbicide) aura inévitablement un impact sur l'environnement:

Pollution des eaux de surface et souterraines (surtout avec les herbicides chimiques), intoxication des organismes aquatiques et, en fin de compte, contamination de l'eau du robinet.

- Destruction des micro-organismes qui sont indispensables au maintien de la fertilité du sol.
- Toxicité vis-à-vis des insectes, acariens... qui sont eux utiles au jardin
- Résistance des espèces nuisibles aux pesticides, rendant le produit inefficace (en plus d'être nocif)

De plus, la dégradation complète des produits chimiques peut prendre beaucoup de temps, ce qui conduit à une persistance du produit chimique dans le sol et à une accumulation de produits chimiques tout au long de la chaîne alimentaire.

VOUS VOULEZ DES CHIFFRES ?

- 25 à 75% des produits phytosanitaires (pesticides) ne se déposent pas sur la cible lors d'un traitement.
- D'après le rapport analytique sur l'état de l'environnement wallon 2006-2007, on estime que 8.300 tonnes de pesticides ont été utilisées en Belgique, dont moins de 40% (+ ou - 3.000 tonnes) en Région wallonne. Un peu plus de 50% sont utilisées en agriculture et **34,2% par les particuliers et les communes.**

- **Les quantités de matières actives appliquées en agriculture ont diminué de 18 % pour les herbicides et de 35 % pour les insecticides au cours de la période 1995-2003.**

- Parmi la centaine de pesticides aujourd'hui contrôlés dans les nappes d'eau souterraine, une dizaine de ceux-ci sont responsables de la plupart des pollutions. **Ce sont tous des herbicides... et principalement d'usage non agricole.**

- Les conséquences de cet usage en ce qui concerne la qualité des eaux souterraines et de surface sont réelles. A titre d'exemple, 34 installations de captage d'eau ont dû interrompre leur production à cause des pesticides ou appliquer des traitements de potabilisation entre 1993 et 2004.

- **En milieu urbain, jusqu'au 40% de la quantité d'herbicide utilisée se retrouve dans les cours d'eau.**

ET VOUS QUE POUVEZ-VOUS FAIRE POUR DIMINUER L'EMPLOI D'HERBICIDES CHEZ VOUS ?

Votre commune peut vous aider :

Au printemps, et notamment au cours du mois de mars, vous coupez, taillez vos arbres, arbustes et haies, vous déposez devant chez vous ces produits, ou à un endroit accessible pour un tracteur. Vous téléphonez au Service Travaux (067/64 85 10) la semaine de 7h à 15 h ou à mon GSM 0477/78 32 68

Entre le 22 et le 30 mars nous passons chez vous avec le tracteur et le broyeur et vous récoltez ainsi le broyat pour vos parterres.

Nous limitons à 3 m³ par habitation.

> Christian Fayt, Echevin des Travaux, du Logement et de la Ruralité et Marie-Claire Godeau, Echevine de l'environnement



TROPHÉE DU MÉRITE SPORTIF

APPEL À CANDIDATURES

Cette année encore, le Conseil consultatif des sports a décidé d'attribuer les mérites sportifs.

Cette cérémonie nous permettra de mettre à l'avant-scène des sportifs qui ont fait résonner, grâce à leurs résultats, mais aussi grâce à leur dévouement, la renommée d'associations sportives ou de sportifs Ittrois.

Si vous connaissez une Ittroise, un Ittrois qui s'est distingué durant ces derniers mois, qui a consacré du temps et de l'énergie à la pratique d'une discipline sportive, qui est une personnalité du sport qui mérite la reconnaissance de nos concitoyens, qui a une compétence particulière ou une disponibilité importante au service de groupes ou d'individualités sportifs, qui...qui...alors envoyez-nous le formulaire ci-dessous complété.

A NOUS RENVOYER AVANT LE 30 AVRIL 2012 À ANGEL ANTUNA :

- **Par courrier : Administration communale d'Ittre, Rue Planchette 2 à 1460 Ittre**
- **Par mail : a.antuna@ittre.be**
- **Par fax : 067/64 70 44**

CANDIDATURE - MERITE SPORTIF - 2012

Candidature proposée par :

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Personnalité proposée :

Nom :

Prénom :

Tél :

Adresse :

Motivation et/ou performance :

.....

Catégorie :

vétéran - dirigeant - entraîneur - cadre -

Autre : préciser



COMMENT, EN 2012, EST ASSURÉE FINANCIÈREMENT LA GESTION QUOTIDIENNE DE LA COMMUNE ?

Dans le bulletin communal de février dernier, je vous ai présenté, au nom du Collège communal, la politique d'investissement promue par la majorité (PS/PA/Ecolo) pour l'année en cours (le service « extraordinaire » du budget 2012).

Dans cette édition de mars, je soumetts à votre attention les chiffres budgétaires qui assurent la gestion quotidienne de la Commune pour 2012 (le service « ordinaire » du budget).

C'est ce volet budgétaire qui a donné lieu aux échanges de vues les plus tranchées, sinon les plus agressifs, entre l'opposition et la majorité. Raison de plus pour être extrêmement précis, raisonnable et objectif dans la présentation de la politique budgétaire communale.

D'entrée de jeu, il faut réaffirmer les valeurs qui fondent cette politique : transparence, lucidité et prudence.

TRANSPARENCE

A cette occasion, certains conseillers de l'opposition ont parlé, à nouveau, de prétention mais sans démontrer en quoi cette politique ne répondait pas à ces valeurs. Je ne donnerai qu'un seul exemple en matière de transparence : le chiffrage et le commentaire du budget sont fournis à temps et à heure avec tous les avis adressés dans les délais, y compris l'analyse du cluster DEXIA lorsqu'il est disponible, le tout pour une session du Conseil communal consacrée pratiquement de manière exclusive à cet exercice budgétaire.

LUCIDITÉ

Ce qui, en outre, ne peut nous être reproché, c'est la **lucidité** face à la crise et ses effets – y compris locaux – qui ne pourront que s'aggraver encore dans les mois qui viennent. Pointons la prolongation du stage d'attente pour les jeunes, la nouvelle réglementation en matière d'allocations de chômage

ou, encore, le refus de certaines banques de ne plus prêter aux Communes à un taux préférentiel pour la rénovation des bâtiments scolaires. Sans parler des sauts d'index ou de l'amnistie fiscale que la droite revendique aujourd'hui !

PRUDENCE

Nous devons donc être particulièrement **prudents** face à cette situation susceptible de se dégrader encore davantage en alourdissant, à due concurrence, les dépenses communales et en réduisant ses recettes.

Déjà la comparaison budgétaire entre 2008 et 2011/2012 est éclairante à cet égard : au cours de ces années, ce n'est pas moins de 545.000 euros en moins – soit 5,5% du budget communal ! (voir tableaux ci-dessous)

A. DANS LE BUDGET 2012 QUI A ÉTÉ SOUMIS À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL, COMMENT S'EXPRIME CETTE PRUDENCE ?

Cette prudence se manifeste **en particulier** sur les **deux versants principaux** du budget ordinaire : les frais de fonctionnement et les frais de personnel.

1. Frais de fonctionnement

Ce projet de budget 2012 amplifie encore les efforts consentis au cours des exercices précédents et ce, nonobstant la hausse des coûts dus à l'inflation.

Pour illustrer cet effort, je peux citer quelques exemples significatifs de réduction des frais de fonctionnement entre le budget 2011/MB2 et le projet de budget 2012 :

- en communication : -25.000€
- en administration générale : -18.197€

- en enseignement : -65.223€
- en éducation populaire et arts : -17.319€
- en santé publique et hygiène publique : -11.900€

Il s'agit de pas moins de 138.000 € de réduction de frais de fonctionnement par rapport au budget de clôture de 2011 qui est la référence en frais réels exposés par la Commune dans son fonctionnement quotidien.

Si cette réduction des frais de fonctionnement vaut dans tous les domaines d'activité communale et paracommunale, il faut pointer, en particulier, les 3 secteurs suivants :

- Le domaine de l'**enseignement** où la nouvelle direction de l'école communale aura, à cet égard, une responsabilité particulière ;
- Le domaine de l'**administration générale** avec, par exemple, la maîtrise des consommations – parfois aberrantes- d'eau, d'énergie électrique et de chauffage ;
- Les **synergies** entre Commune et CPAS à l'initiative des plus hauts responsables des administrations respectives de ces institutions.

2. Frais de personnel

C'est maîtriser toujours davantage les frais de personnel en limitant cette dépense aux effets de l'indexation et des adaptations barémiques tout en maintenant un volume constant de l'emploi communal.

CONTROVERSE ET COMPARAISON

Ce sont ces chiffres de maîtrise des frais de fonctionnement et des frais de personnel qui ont polarisé les attaques les plus frontales de la part de l'opposition « Intérêts Communaux » (IC) contre la majorité au Conseil communal. Et de se lancer dans l'énoncé de chiffres affolants d'accroissement des dépenses entre 2007 et 2012.

A ce stade, le Collège communal ne peut que renvoyer l'opposition IC à une comparaison des dépenses communales entre les deux dernières législatures, (cfr. tableaux page suivante). Cette comparaison est éclairante et fondée sur des chiffres incontestables, ceux non pas des budgets mais des comptes annuels dont nous disposons aujourd'hui.

Quelle est la portée de cette comparaison ? Elle tient en quelques mots : la majorité PS/PA/Ecolo a assuré, sur les 5 dernières années, une meilleure maîtrise des finances communales que les IC n'ont réussi à le faire au cours de la précédente législature. Les chiffres sont éloquentes par eux-mêmes et le reste n'est que « propos de tribune incantatoire » !

B. QUELS SONT LES EFFETS BÉNÉFIQUES ET DURABLES DE CETTE PRUDENCE ?

Cette prudence, renforcée encore cette année, a des effets bénéfiques et durables :

- Ainsi, elle permet à notre majorité de maintenir sur toute la législature un régime de taxes et de redevances non seulement identique depuis 2007 à ce jour, mais situé également dans la moyenne, sinon dans le créneau des taux les plus bas pratiqués au niveau régional et provincial.

DIMINUTION DES RECETTES COMMUNALES ENTRE 2008 ET 2011/2012

	2008	2011	DIMINUTION DE RECETTES
Force motrice	980.000,00 €	907.000,00 €	- 73.000,00 €
Compensation plan Marshall	124.169,00 €	55.603,00 €	- 68.566,00 €
Recettes de placement	72.035,00 €	41.000,00 €	- 31.035,00 €
Dividendes Dexia	57.401,00 €	/	- 57.401,00 €
Intérêts Seditel	24.105,00 €	16.379,00 €	- 7.726,00 €
Dividendes SWDE	33.039,00 €	4.541,00 €	- 28.498,00 €
TOTAL			- 266.226,00 €

ACCROISSEMENT DES DÉPENSES COMMUNALES ENTRE 2008 ET 2012

	ACCROISSEMENT DES DÉPENSES
CPAS	+87.297,00 €
Zone de police	+49.132,00 €
Incendie	+13.000,00 €
TOTAL	+ 279.029,00 €

MANQUE À GAGNER COMMUNAL ENTRE 2008 ET 2011/2012

Manque à gagner résultant des recettes en moins et des dépenses en plus	266.226 €	
	279.029 €	
Total général du manque à gagner	- 545.255,00 €	= -5,52% budget communal

COMPARAISON DE L'AUGMENTATION DES DÉPENSES COMMUNALES SUR BASE DES COMPTES ANNUELS ENTRE, D'UNE PART, LA LÉGISLATURE 2002/2006 ET, D'AUTRE PART, LA LÉGISLATURE 2006/2010

	AUGMENTATION ENTRE 2002 ET 2006	AUGMENTATION ENTRE 2006 ET 2010	DIFFÉRENCE
Frais de personnel	843.743,00 €	714.053,00 €	- 129.690,00 €
Frais de fonctionnement	512.863,00 €	48.003,00 €	- 464.860,00 €
Transferts	329.070,00 €	234.543,00 €	- 94.527,00 €
Dette	89.197,00 €	62.870,00 €	- 26.327,00 €

COMPARAISON DE L'AUGMENTATION GLOBALE DES DÉPENSES COMMUNALES SUR BASE DES COMPTES ANNUELS ENTRE, D'UNE PART, LA LÉGISLATURE 2003/2006 ET, D'AUTRE PART, LA LÉGISLATURE 2007/2010

DÉPENSES COMMUNALES		
Entre 2003 et 2006	+1.224.220 €	
Entre 2007 et 2010	+897.872 €	SOIT 326.348 € DE MOINS

Il en est ainsi tant pour le précompte immobilier que pour les additionnels à l'impôt sur le revenu. Egalement sur le montant des redevances perçues pour les services rendus par l'administration communale à nos concitoyens.

Cette constance est un gage d'efficacité économique et de justice sociale.

Efficacité économique dans la mesure où entreprises et particuliers connaissent les objectifs assignés à cette politique fiscale communale, qui y participe et à quelle hauteur.

Justice sociale dans la mesure où l'effort fiscal est proportionné aux moyens de chacun et aux signes d'aisance dont chacun peut faire état. Ce souci de justice sociale renvoie aussi à une valeur complémentaire : celle de « l'égalité devant l'impôt ».

Par exemple, en ce qui concerne la perception des taxes sur les piscines et les terrains de tennis privés : il n'est pas acceptable que des personnes, par devoir civique, s'acquittent de ces charges alors que d'autres s'ingénient à s'y soustraire. L'administration communale a reçu instruction – elle est en cours – d'en établir le relevé afin d'en percevoir correctement le dû.

- Cette rigueur permet aussi de maintenir, pour l'exercice 2012, l'enveloppe des 60.000€ pour financer l'octroi à nos concitoyens de « chèques pouvoir d'achat » à faire valoir dans les commerces locaux.
- Cette rigueur finance également le ramassage annuel, sélectif et gratuit d'encombrants selon des modalités fixées de commun accord avec l'I.B.W.

- Cette rigueur s'accompagne enfin de la détermination à ne pas perdre des recettes contestées telles que celles portant sur au moins 8 sites GSM dont la Commune dispose et susceptibles de retrouver au moins les 25.000 € que les opérateurs contestent en justice depuis des années.

C. COMMENT S'EXPRIME EN CHIFFRES CETTE POLITIQUE DE PRUDENCE BUDGÉTAIRE 2012 DE LA MAJORITÉ PS/PA/ECOLO ?

- Un différentiel positif de 3% entre les recettes et les dépenses communales pour l'exercice 2012 ;
- Un résultat positif à l'exercice propre de **267.944,04 €** ;
- Un prélèvement sur boni ordinaire pour financer l'extraordinaire de **304.586,16 €** ;
- Un prélèvement supplémentaire sur boni ordinaire pour financer la réserve contentieux « Duferco-NLMK » de **300.000 €** ;
- Un « boni » au service ordinaire de **87.641,85 €** ;

Ces bons résultats ont été salués à l'unanimité du Conseil communal !

En cette fin de législature communale marquée par une crise économique et sociale exceptionnelle comparable à celle de 1929/1930, la Commune peut se revendiquer d'un patrimoine immobilier substantiellement enrichi, d'une solidarité juste et renforcée, d'initiatives porteuses d'avenir dans les matières les plus diverses, le tout sur base d'une structure budgétaire saine, diversifiée et économe des deniers publics.



> **Pour le Collège communal,
Claude Debrulle,
Echevin des Finances**



LE POTAGER COMMUNAL



Un endroit calme, pittoresque entre ciel et Ry-Ternel, un endroit où la convivialité et la sympathie poussent entre les carottes, les poireaux et les potirons.

Amateur de jardinage réveillez-vous, la saison va reprendre de plus belle !!!

Il reste quelques parcelles à vous confier : 30 m² et plus pour ceux qui désirent travailler la terre, cultiver des légumes, faire pousser de jolies fleurs.

Cette potagerie communale est située rue Jean Jolly à Ittre, à côté du 3ème terrain de football en allant vers les Longs Prés.

Vous êtes débutant ? Pas de problème, vous bénéficierez des conseils de vos « co-jardiniers ».

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
Claude Berckmans : 0470/623 494
Jean-Marie Gervy : 0477/393 641.

Nous avons plein de projets : collaboration avec les écoles, ruchers, arbres fruitiers, petit élevage, abri de jardin, barbecues, etc. Venez partager notre enthousiasme et notre bonne humeur.

> **Axel François, votre Bourgmestre**



AVIS À LA POPULATION

Nous vous informons que des Agents de l'Administration des Contributions seront à votre disposition pour vous aider à compléter votre déclaration d'impôts, exercice 2012 :

À Ittre, le jeudi 21 juin 2012 de 9h à 11h30, à la salle planchette.

À Virginal, le mardi 26 juin 2012 de 9h à 11h30, à la salle polyvalente.

> **Par le Collège,
P. Pierson, le Secrétaire communal
Axel François, Bourgmestre**



VOTRE GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT, LES ANCIENS PESTICIDES ET LEURS EMBALLAGES AU PARC À CONTENEURS !



Selon le Tableau de bord de l'environnement wallon 2010, 21% des usages de produits phytopharmaceutiques en Wallonie sont consacrés aux domaines privés. Les jardiniers amateurs bien qu'utilisateurs ponctuels sont, de par leur nombre, de grands

consommateurs de produits phytopharmaceutiques à l'échelle nationale.

Bon nombre de particuliers conservent un stock de produits chez eux. Ceux-ci datent parfois de bien des années et ne sont peut-être plus autorisés ou leurs propriétés sont altérées. L'élimination de ce type de produits et de leurs emballages ne peut se faire que via les déchets spéciaux dans les parcs à conteneurs afin de réduire leur impact sur l'environnement.

Afin d'inciter le jardinier amateur à adopter une attitude responsable et à limiter son impact sur l'environnement, la Wallonie par l'intermédiaire du Comité régional PHYTO et d'Adalia, en partenariat avec les intercommunales wallonnes de gestion des déchets (CoPIDEC), organise durant, le mois de mars, une

campagne de collecte des anciens pesticides et de leurs emballages. A cette occasion, **un sac réutilisable et un sachet de graines de fleurs seront distribués* le samedi 24 mars** dans les parcs à conteneurs de Wallonie.

* Jusqu'à épuisement du stock.

INFOS SUPPLÉMENTAIRES :

- www.environnement.wallonie.be/pesticide
- www.crphyto.be
- crphyto@uclouvain.be

> **Marie-Claire Godeau,**
Echevine de l'environnement



TRANS'ITRE : RAPPEL !

Comme nous vous l'avions annoncé dans ce bulletin communal et (pour certains) par courrier, les choses vont changer dans le fonctionnement et l'utilisation de notre minibus communal.

En effet, vous recevrez désormais une carte vous autorisant un certain nombre de déplacements. Nous vous proposerons des cartes de 10 € (5 trajets) ou de 20 € (10 trajets).

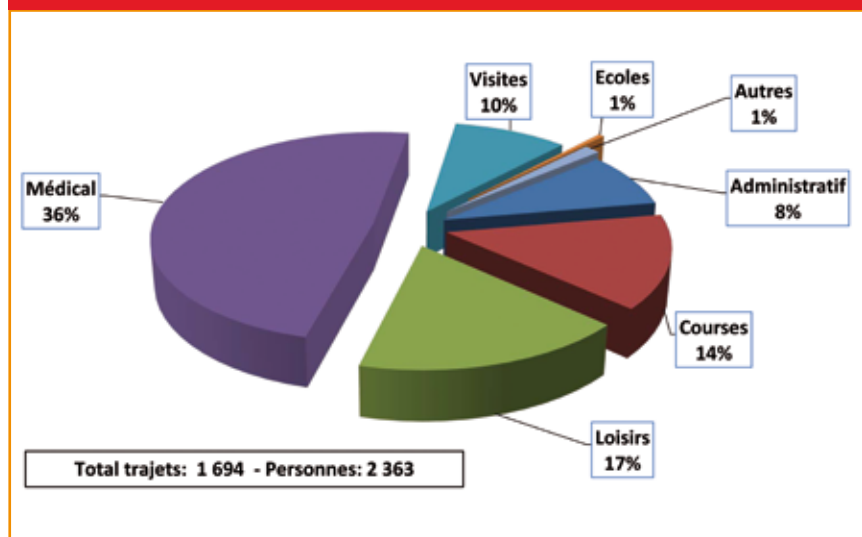
La première de ces cartes vous sera vendue par le chauffeur. Pour **les suivantes**, il vous faudra téléphoner au n° 067/64 87 73 (M^{me} Wiame) à l'administration communale et nous vous les livrerons à domicile.

Ce système entrera en fonction à partir du 15 mars prochain. Ainsi, nous simplifions et améliorons encore le fonctionnement de ce service unanimement apprécié.

Pour votre information, voici les statistiques de l'utilisation du minibus pour l'année 2011. Vous constaterez, à leur lecture, que nous avons transporté 2363 personnes et parcouru 44.783 km.

> **Axel François, Bourgmestre**

Minibus Trans'ltre - Du 1/01/011 au 1/12/2011



UTILISATION MINIBUS TRANS'ITRE 2011

Mois	Admin.	Courses	Loisirs	Médical	Visites	Ecoles	Autre	Retours	Total	Personnes	km
Janvier	7	25	25	66	8	2	1	49	183	258	4096
Février	12	20	18	59	13	0	3	42	167	243	3574
Mars	16	22	22	54	19	1	3	44	181	296	4286
Avril	10	13	17	43	12	1	3	30	129	194	3482
Mai	10	13	28	69	14	0	1	44	179	231	5051
Juin	6	13	17	54	10	0	1	45	146	201	3929
Juillet	12	8	12	41	7	0	1	30	111	163	3099
Août	4	10	15	32	8	0	0	30	99	146	3502
Septembre	5	11	18	34	7	0	2	42	119	146	3137
Octobre	5	8	13	44	10	0	1	48	129	152	4041
Novembre	6	14	13	42	2	0	0	50	127	188	3469
Décembre	7	14	9	40	3	2	0	49	124	145	3117
TOTAL	100	171	207	578	113	6	16	503	1694	2363	44783

Moyenne par mois

141 trajets 197 pers 3732 km

Moyenne par jour

5 trajets 7 pers 123 km





APPEL AUX ARTISANS DE LA COMMUNE

Vous êtes artisan ? Faites-vous connaître.

Des activités nationales sont organisées chaque année pour promouvoir l'activité artisanale. L'une, en février, consiste dans « la journée de l'artisan ». La seconde, intitulée « la vitrine de l'artisan », consiste en un concours, et dont les inscriptions se clôturent le 15 mars.

Nous vous invitons donc à prendre connaissance de ce concours et, si vous pensez remplir les conditions, de vous y inscrire. (une copie du formulaire d'inscription se trouve sur le site internet de la Commune).

Par ailleurs, que vous participiez ou pas, nous aimerions créer un répertoire communal de nos

artisans afin de préparer la « Journée de l'artisan » l'an prochain.

Pourriez-vous dès lors vous faire connaître en envoyant à l'Administration communale (Angel Antuna, rue Planchette, 2 à 1460 Ittre ; a.antuna@ittre.be) vos coordonnées, à savoir : Nom, prénom, nom de l'activité, type d'artisanat, nombre d'employés, adresse et registre de commerce.

Merci.



> **Marc Hordies,**
Echevin de l'Economie locale

LA VITRINE DE L'ARTISAN- 7^E ÉDITION

Pour la septième année consécutive, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a le plaisir d'apporter son soutien à « La Vitrine de l'Artisan », grand projet de valorisation des métiers dits artisanaux.

Le but de l'opération, portée par l'ASBL Besace STL, est de promouvoir au sens large du terme mais aussi prioritairement auprès des jeunes, l'artisanat dans nos régions, le rôle des artisans et de susciter de nouvelles vocations à travers la mise en évidence du dynamisme de plusieurs d'entre eux.

Pour ce faire, ce concours distingue 10 lauréats qui représentent des exemples de réussite tant du point de vue de la qualité et l'originalité de leur produit, leur parcours et la gestion de leur activité.

La septième édition du concours sera lancée début février 2012. Le mode de candidature restera identique, à savoir rentrer un formulaire disponible sur le site www.lavitrinedelartisan.com ou par courrier. La clôture des inscriptions a été fixée au 15 mars 2012 et la remise des prix à la mi-juin.

Le seul critère imposé est que le candidat exerce une activité manuelle artisanale. Sont considérées comme artisans, toutes les personnes qui sont économiquement indépendantes, qui n'emploient pas plus de 10 personnes et dont l'entreprise génère l'essentiel de son revenu de la vente de produits et de services issus de son propre travail.

Le Comité de Sélection, composé du monde économique mais également d'artisans, et dont fera partie un représentant de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, analysera l'ensemble des candidatures et déterminera les 10 lauréats 2012.

Rappelons que depuis 4 ans ce concours est aussi national. Les avantages pour les lauréats sont nombreux. Ils bénéficieront d'une mise en évidence tant

que locale et tenteront de remporter un des nombreux prix : premier prix de 3000 euros, prix du public, ou prix à l'exportation.

Pour conclure, les organisateurs souhaiteraient de la part des autorités communales qu'elles :

- promotionnent ce projet au sein de leur commune. (les organisateurs peuvent fournir des affiches, des flyers afin de diffuser ce projet auprès des habitants mais également des formulaires de participation supplémentaires.)
- insèrent si possible l'information sur le concours dans le bulletin communal ou sur le site internet de la commune (les organisateurs peuvent fournir un communiqué de presse, un dossier de presse complet ou un banner pour renvoyer vers leur site.)
- soutiennent l'artisan en participant avec le jury de sélection à la visite de son atelier en cas de sélection. Cela valorisera le travail de l'artisan et mettra en avant le dynamisme de la commune.

La grande nouveauté de cette année est la possibilité qu'une candidature d'artisan soit introduite par une personne extérieure. La commune peut donc également si elle le souhaite soutenir un artisan en nous proposant sa candidature afin que nous prenions contact avec lui pour l'inscrire.

La Vitrine de l'Artisan tiendra automatiquement informée toute commune participante des résultats de la sélection et du suivi des lauréats.

Pour plus de renseignements l'organisation est à votre disposition par téléphone au 02/500.50.70 ainsi que par mail : info@lavitrinedelartisan.com. Vous pouvez également consulter le site www.lavitrinedelartisan.com



COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

2^E ET DERNIER RAPPEL

Afin de répondre au souhait de ses concitoyens, le Collège communal s'est préoccupé du ramassage des encombrants.

Comment aura-t-il lieu désormais ?

- Un ramassage collectif 1 fois par an. Cette année : le 12 novembre 2012.
- Un ramassage individuel à la demande.

Quand ? Toute l'année.

Comment ? Vous téléphonez au service travaux de l'administration (067/ 64 85 10) qui fera le relais auprès de l'I.B.W.

Coût ? 10 € pour 2m³ - 20 € pour 3m³

La Commune prend à sa charge la moitié de vos frais jusqu'à fin août, soit 5 € pour 2 m³ et 10 € pour 3 m³ (sur présentation de votre facture).

ATTENTION ! Tous les déchets ne sont pas acceptés. Consultez le calendrier Fost-Plus que vous avez reçu dans votre boîte aux lettres (voir aussi sur www.ittre.be)

> **Axel François, Bourgmestre**
et Marie-Claire Godeau,
Echevine de l'environnement



CHATS ERRANTS



En début de législature, j'ai été confronté à des réclamations de plus en plus fréquentes venant de concitoyens perturbés par la présence de « chats errants ».

Les chats envahissent nos cours, nos jardins provoquent de nombreuses nuisances et se reproduisent d'une façon totalement incontrôlée. Nous avons dès lors, avec l'aide d'un vétérinaire local, investi dans l'achat de cages pour piéger les « sauvages », nous les soumettons ensuite à une petite « opération » et nous les remettons en liberté dans leur milieu d'origine.

Nous avons ainsi stabilisé ces populations sans procéder à leur destruction. Pas de Saint-Barthélémy des matous mais une éradication progressive du problème.

Aujourd'hui, je reçois de nouvelles plaintes et le problème nous titille à nouveau de la pointe de ses moustaches...

En cas d'invasion féline intempestive, un seul numéro à l'administration communale : 067/79 43 21. On capture les animaux, on les confie à un vétérinaire local pour leur castration et on les remet en liberté.

> **Axel François, votre Bourgmestre**

LA CHASSE AUX OEUF DE PÂQUES EST ANNONCÉE

ELLE AURA LIEU LE 8 AVRIL 2012 AU

BOIS DES NONNES

à partir de 11h00

Château gonflable pour les petits
Bar de campagne pour les plus grands

INFOS : JEAN LEBE 0472/ 780 208
NATHALIE COLETTE, ECHEVINE DE LA JEUNESSE



EXPRESSION POLITIQUE : PA.

Ce samedi 18 février, à l'initiative de Participation et Alternatives, un groupe de citoyens s'est penché pendant une petite journée sur ce que notre village doit être, rester ou devenir. Trois sujets ont été abordés, à savoir : la culture, la ruralité et l'économie. Après avoir relevé le délicat exercice de définition du thème, les participants ont exprimés un ensemble d'initiatives concrètes qu'ils souhaiteraient voir mises en œuvre, dans les années à venir.

Comme promis, nous vous livrons ci-dessous une première synthèse des réflexions qui ont permis aux participants de définir les trois thèmes proposés.

Loin d'être épuisés, ces sujets feront l'objet d'un approfondissement lors de futurs débats devant concrétiser les enjeux qu'ils représentent pour Ittre.

Nous remercions vivement tous ceux qui ont participé à cette rencontre citoyenne et nous profitons de l'occasion pour inviter chacun(e) d'entre vous à la seconde séance de réflexion afin d'aborder, suivant la même formule, les trois sujets suivants :

1. La participation citoyenne dans la commune
2. La politique de la Jeunesse et intergénérationnelle (en visant essentiellement les 12-18 ans)
3. Prévention et sécurité



Je vous attends ce 25 mars à l'Étable d'Hôtes

Cette seconde séance se déroulera le **dimanche 25 mars 2012 de 14h30 à 17h00** à l'Étable d'Hôtes à Virginal.

Vous trouverez de plus amples informations sur la page facebook «Participation et Alternatives» ou sur le site : www.pa-ittre.be

N'hésitez pas à vous inscrire dès que possible via l'adresse mail suivante : info@pa-ittre.be ou par téléphone au 0474.262.269 (Patrick MONJOIE).

> Pour PA, les élu(e)s : **Claude Debrulle, Marie-Claire Godeau Bougard, François Sivine, Marie-Paule Danniau**

Voici, en quelques lignes, les premières définitions :

L'ambition culturelle de l'entité s'exprime par :

- L'organisation d'une grande diversité d'activités où nous sommes spectateurs ou acteurs et d'événements festifs et rassembleurs
- Dans une multitude de lieux et d'infrastructures attractifs
- Proposés dès le plus jeune âge
- Et promue par le Petit Tram



L'objectif économique de l'entité villageoise se définit par un épanouissement personnel :

- Dans un réseau local innovant
- Dans un échange harmonieux et équilibré des besoins et des capacités de tous
- Dans un souci de redistribution
- Dans une préoccupation de parcimonie et de durabilité encouragée par le pouvoir communal qui réduit les dépenses et l'impôt sur le travail en augmentant l'impôt sur le capital
- Et qui met en relation le caractère innovant local avec le marché

Le village rural doit permettre :

- Des relations authentiques, conviviales et autonomes dans un environnement propre et respecté
- Son habitat maîtrisé s'intégrera dans un paysage préservé où, dans la sécurité, les modes de circulation douce seront privilégiés
- Son agriculture veillera à respecter le vivant et toutes productions locales (et Bio) seront promues

Si vous le souhaitez, vous pouvez obtenir les documents sur simple demande à l'adresse mail : info@pa-ittre.be



NAISSANCES

SARRA GENINA : née le 27/01/2012 à Nivelles

DE MEY ALEXANDRE : né le 27/01/2012 à Braine-l'Alleud

RAISON LÉANE : née le 3/02/2012 à Soignies

CAREZ SIMON : né le 4/02/2012 à Uccle

DEWULF JUSTINE : née le 9/02/2012 à Nivelles

WIELANT PATTY : née le 13/02/2012 à Braine-l'Alleud

BUEKENS LALY : née le 14/02/2012 à Soignies



DÉCÈS

BOTTEMANNE MAURICE : décédé le 28/01/2012 à ITTRE

PILETTÉ GUY : décédé le 30/01/2012 à SOIGNIES

DENEYER FRANCINE : décédée le 1/02/2012 à ITTRE

GILLIS SIMONE : décédée le 1/02/2012 à Braine-le-Château

LEMOINE OSCARINE : décédée le 4/02/2012 à ITTRE

WUYTS BERTHE : décédée le 4/02/2012 à ITTRE

DEVILLERS RAYMONDE : décédée le 13/02/2012 à ITTRE

VERPRAET WILFRID : décédé le 13/02/2012 à ITTRE

BASTIN ANDRÉ : décédé le 15/02/2012 à NIVELLES

BERLOT ANNETTE : décédée le 20/02/2012 à NIVELLES

SORGEOLOS ANNIE : décédée le 21/02/2012 à UCCLE

ANTOINE BERTHA : décédée le 22/02/2012 à NIVELLES



> **Marie-Claire Godeau,**
Officier de l'État-civil



LES VOYAGES DES AÎNÉS PROGRAMME 2012

15 mars : VISITE DU CHÂTEAU DE SENEFFE (compte-rendu dans le prochain bulletin).

Et surtout ce 19 avril : VISITE DE LIÈGE.

- En matinée, visite guidée du cœur historique de la ville
- repas typiquement liégeois
- Vers 14h30, visite guidée du magnifique Musée de la vie wallonne, véritable témoin de notre histoire culturelle, industrielle, agricole, folklorique
- Vers 16h30, balade romantique sur la Meuse pour découvrir Liège la Valeureuse. Une ville faite de collines abruptes et boisées, de pierre, d'acier, de fumée, de sueur, d'éclats de rire, de tolérance et d'hospitalité.

Départ de Virginal, quartier du Tram à 7h45 et Ittre, Grand Place à 8h (retour prévu vers 19h).

Prix : 30 € à verser sur le compte de l'administration communale : IBAN : BE72 0910 0015 3916 - BIC : GKCCBEBB - Communication : voyage Liège



4 mai : VISITE DU CHÂTEAU DE BELOEIL ET SES ENVIRONS.

- visite guidée du château + exposition des amaryllis
- promenade en petit train dans le parc du château
- repas
- tour en car de «Beloeil bucolique» (les 10 villages de l'entité)
- visite guidée du musée de la vie rurale
- café et tarte avant le retour

Départ de Virginal, quartier du Tram à 8h30 et Ittre, Grand Place à 8h45.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS :
Arthur Deghorain – 0475/ 598 605

> **Axel François, Bourgmestre**

Prochain Conseils communaux :

DATES PROVISOIRES

20 MARS 2012

24 AVRIL 2012

GRAND PLACE 1 – 1460 ITTRE

Bulletin d'Informations Communales

Editeur responsable : **Claude DEBRULLE**, Echevin de l'Information, des Finances, de la Culture, de la Participation, du Tourisme et de la Solidarité internationale.

Coordinateur communal : **Angel Antuna**

Graphisme et mise en page : **Nancy Dutoit d'Inform'Action asbl**

Impression : **Imprimerie Delferrière**